



**ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2025**

CADRE D'EMPLOIS des AGENTS DE MAÎTRISE TERRITORIAUX

Accès au grade d'agent de maîtrise principal

N° 2025-70

Le Maire de Fontaine Sous Jouy

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade de agent de maîtrise principal pour l'année 2025 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
Mme DODELANDE Catherine, agent de maîtrise <i>Echelon : 10, par ancienneté</i>	1	01/01/ 2025 Favorable

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par télé versement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Fontaine-sous-Jouy, le 26 août 2025

Le Maire,


Raphaël NORBLIN





**ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2025**

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

Accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

N° 2025-71

Le Maire de Fontaine Sous Jouy

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe pour l'année 2025 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
M. LE COAT Kevin , adjoint technique territorial Echelon : 07 par ancienneté	3	19/10/ 2025 Favorable

Total promouvables : 2
Nombres d'hommes : 1
Nombre de femmes : 1

Total promus : 1
Nombres d'hommes : 1
Nombre de femmes : 0

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par télé versement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Fontaine-sous-Jouy, le 26 août 2025

Le Maire,



Raphaël NORBLIN



**ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2025**

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

Accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe

N° 2025-72

Le Maire de Fontaine Sous Jouy

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe pour l'année 2025 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
Mme SOREL Patricia , adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe Echelon : 10 par ancienneté	2	01/01/ 2025 Favorable

Total promouvables : 1
Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 1

Total promus : 1
Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par télé versement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Fontaine-sous-Jouy, le 26 août 2025

Le Maire,


Raphaël NORBLIN